



## PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DU  
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

### ARRÊTE

**2018-PREF-DRCL n° 587 du 31 octobre 2018  
modifiant la liste des candidats et de leurs remplaçants  
pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin à l'élection  
d'un député à l'Assemblée nationale (1<sup>re</sup> circonscription de l'Essonne)  
les 18 et 25 novembre 2018**

LE PREFET DE L'ESSONNE,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code électoral ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 21 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Alain BUCQUET, Préfet hors classe, en en qualité de Préfet pour l'égalité des chances auprès du Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté n°2018-PREF-DCPPAT-BCA du 14 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur Alain BUCQUET, Préfet pour l'égalité des chances auprès du Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral 2018-PREF-DRCL n°844 du 5 octobre 2018 portant convocation des électeurs et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale de la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Essonne les 18 et 25 novembre 2018 ;

VU l'ordre des candidats déterminé par le tirage au sort du 26 octobre 2018 effectué à la préfecture de l'Essonne ;

VU l'erreur matérielle sur l'arrêté 2018-PREF-DRCL n°568 du 26 octobre 2018 fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin à l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (1<sup>re</sup> circonscription de l'Essonne) les 18 et 25 novembre 2018

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

La liste des candidats et de leurs remplaçants, dont les déclarations de candidature ont été définitivement enregistrées, ainsi que l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage déterminé après le tirage au sort du 26 octobre 2018 à 18h30, est fixée dans la 1<sup>re</sup> circonscription, conformément au tableau joint en annexe.

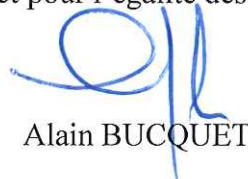
### Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs, affiché à la Préfecture de l'Essonne, et dans chaque commune de la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Essonne (Bondoufle, Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Évry, Lisses et Villabé) ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

### Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, ainsi que les maires des communes de la 1<sup>re</sup> circonscription sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,  
le Préfet pour l'égalité des chances




Alain BUCQUET

Liste des candidats et leurs remplaçants

<b>N° d'ordre (tirage au sort)</b>	<b>Candidat</b>	<b>Remplaçant</b>
<b>Panneau 1</b>	M. Yavar SIYAHKALROUDI	M. Mikaël FOURRÉ
<b>Panneau 2</b>	Mme Farida AMRANI	M. Ulysse RABATÉ
<b>Panneau 3</b>	M. Jean-François BAYLE	Mme Berdjouhi VASSILIAN
<b>Panneau 4</b>	M. Michel NOUAÏLLE	Mme Joëlle CAÏLACHON
<b>Panneau 5</b>	M. Rémy COURTAUX	Mme Maya DHUY
<b>Panneau 6</b>	M. Francis CHOUAT	Mme Tracy KEITA
<b>Panneau 7</b>	Mme Eva SAS	M. Jérôme BREZILLON
<b>Panneau 8</b>	M. Grégory SAILLOL	Mme Audrey GUIBERT
<b>Panneau 9</b>	M. Jean CAMONIN	Mme Chantal DUBOULAY
<b>Panneau 10</b>	Mme Michèle FÉDÉRAK	M. Stéphane LEGRUEL
<b>Panneau 11</b>	M. Mikaël MATINGOU	Mme Samia KHALAF

Pour le Préfet et par délégation,  
le Préfet pour l'égalité des chances



Alain BUCQUET